



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-187

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2021

Sommaire

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône / Cabinet

13-2021-04-15-00014 - Arrêté accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2021-04-15-00014

Arrêté accordant une récompense pour acte de
courage et de dévouement



PRÉFECTURE DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du Président de la République du 11 mars 2019 portant nomination de M. Denis MAUVAIS, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 26 mars 2021 à Marseille, en intervenant pour interpellier un individu armé et violent en mettant leur vie en danger ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

Article premier :

Une médaille pour acte de courage et de dévouement, échelon bronze, est décernée aux fonctionnaires de police affectés à direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône dont les noms suivent :

M. RIZZO Yohan, gardien de la paix ;
Mme DEUKMEDJIAN Sarah, gardien de la paix ;
M. DESBOURDELLES Emeric, gardien de la paix ;
M. DUPUICH Dany, gardien de la paix ;
M. CELLIER Sylvain, brigadier de police.

Article 2 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 15 avril 2021

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

signé

Frédérique CAMILLERI